

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ
--
ARRÊTE

Le Président de Limoges Métropole

du 1^{er} mars 2024

Portant délégation de signature à **Mme Lydie MANUS**, Directrice du crématorium et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 24892

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1, §22-1, du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du crématorium au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents relatifs :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel eMARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout autre acte de service de tous les marchés publics après que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 15 000 € HT de la Direction du crématorium.
- Demande de service et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) relevant de la Direction du crématorium.
- Attestations de conformité relevant de la Direction du crématorium.
- Bordereaux de transmission de données pécunaires relatives à la Direction du crématorium.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du crématorium.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du crématorium concluant par l'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalent.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice du crématorium et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 1 Mars 2024

 **ARR_SIGN_24892_MANUS.pdf**
(.pdf, 165,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

